



**LISTE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

**Bureau communautaire du 21 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 novembre  
à 19 heures, le Bureau communautaire de la Communauté  
de Communes du Volvestre s'est réuni  
sous la présidence de Denis TURREL  
au lieu ordinaire de ses séances  
sur convocation régulière du 15 novembre 2024

**Etaient présents :**

BRUN Karine, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DANES Richard, DEJEAN Daniel (départ 19h55), DELCROIX Bernard, ESQUIROL Jean-Marc, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HÔ Bastien, LEFEBVRE Patrick, MANFRIN Jean-Marc, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PAYEN Eric, SALAT Eric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

**Etaient excusés :**

AUDOUBERT René, BAUDINIÈRE Julien, BIENVENU Frédéric, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, DALLARD Jean-Michel, DEGA Eric, DELOR Carole, GAY Jean-Louis, PETAUT-JEAN Sophie, SENECLAUZE Christian, VARELA Marie-José.

**Etaient absents :** /

**Étaient invités :** /

**Pouvoirs :**

DEGA Eric (pouvoir donné à TURREL Denis), GAY Jean-Louis (pouvoir donné à GRYCZA Daniel), DELOR Carole (pouvoir donné à NAYA Anne-Marie).

**Secrétaire de séance :** VIEL Pierre

Nombre de délégués titulaires en exercice : 32

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 25

Pouvoir : 3

## Délibération B20241121\_127 Approbation du marché public concernant la collecte en porte à porte des déchets ménagers et du tri, et collecte, transport et traitement des déchets encombrants

**Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'attribution du marché concernant le service de collecte en porte à porte des déchets ménagers et du tri, et collecte, transport et traitement des déchets encombrants,

**Lot 1 : à la société SUEZ RV SUD OUEST sise 7 rue François Arago 31830 Plaisance-du-touch, pour les montants maximums suivants et pour son offre de base OM C1 / CS C1 :**

Période	Maximum HT
1 (36 mois)	1 350 000,00 €
2 (12 mois)	450 000,00 €
3 (12 mois)	450 000,00 €
Total	2 250 000,00 €

**Lot 2 : à la société Les Rudovaloristes sise 4 avenue des Pyrénées 31310 MONTESQUIEU-VOLVESTRE, pour les montants maximums suivants :**

Période	Maximum HT
1 (36 mois)	30 000,00 €
2 (12 mois)	10 000,00 €
3 (12 mois)	10 000,00 €
Total	50 000,00 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public suscité ainsi que toutes les pièces utiles et nécessaires à ce marché.

25 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

## Délibération B20241121\_128 Zone d'activité de Magarran Cession d'une parcelle à la SAS CORUDO

**Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :**

- De céder la parcelle de la zone d'activité de Magarran située dans la commune de Lavelanet-de-Comminges à la SAS CORUDO ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 25 274 m<sup>2</sup> au prix de 19,63 € HT/m<sup>2</sup>, soit 496 129 € HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

25 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**Délibération B20241121\_129 Zone d'activité Activestre 2**  
**Cession du lot N à la SARL AXALYS**

**Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :**

- De retirer la délibération n° 090\_B20240919 du 19 septembre 2024 ;
- De céder le lot N de la zone d'activité Activestre 2 à la société AXALYS ou toute autre personne morale se substituant à ladite entreprise ;
- D'approuver les conditions de cession d'une superficie de 2 517 m<sup>2</sup> au prix de 40,00 € HT / m<sup>2</sup>, soient 100 680 € HT ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

25 Voix POUR  
0 Voix CONTRE  
0 ABSTENTION

**A Carbonne, affiché le 02 décembre 2024**

